

Journée Ghislaine BOUJU du 8 janvier 2022

Thème : « Fonctionnement de nos collectifs »

Cette réunion s'est déroulée par visioconférence. L'Introduction est effectuée par Thierry :

« Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord nous vous souhaitons une bonne année 2022, tous ensemble souhaitons-la meilleure que 2021 et surtout que ce maudit virus nous laisse pratiquer nos activités sportives. A l'origine cette journée devait avoir comme thème l'organisation de la semaine sportive, devenue fête des clubs, mais les échanges avec ces derniers n'ayant pas encore été à leurs termes, nous avons différé ce débat. Néanmoins nous avons décidé de maintenir cette matinale avec l'enjeu de travailler sur nos collectifs.

Ce travail a commencé par une réunion de bureau le 6 décembre dernier, élargie aux doublettes d'animation de ces collectifs. Il en est ressorti un certain nombre de questions pour lesquelles nous allons tenter de répondre ce matin. Vous avez reçu ces derniers jours un certain nombre de documents qui permettent une mise à jour de notre niveau d'information aux un.e.s et aux autres. Pour mémoire, et en résumé, c'est la journée Ghislaine BOUJU du 19 novembre 2016 qui a travaillé la mise en place des collectifs tels qu'on peut les voir, ou presque, aujourd'hui. Suite aux orientations prises par notre A.G. de février 2017, l'officialisation de cette mise en place a été faite par le C.D. le 26 avril 2017.

Cette idée était, et reste aujourd'hui encore d'actualité, elle permet aux membres du Comité de Paris de participer concrètement à son développement, en renforçant le fonctionnement démocratique de nos actions et ainsi favoriser davantage les liens avec les commissions sportives. Chaque collectif a toute liberté d'action et d'expression pour ensuite rendre compte au bureau puis au comité directeur. Cette nouvelle structure étant consultative.

A l'issue de cette présentation j'aurai tendance à poser cette simple question : « Comment améliorer notre fonctionnement ? »

Pour en revenir au déroulement de cette matinale, je vais maintenant passer la parole à David, Michel et Laurent qui ont quelques compléments à nous apporter. Une présentation du travail en groupes sera effectuée ensuite. »

INTRODUCTION

David indique qu'à aucun moment le travail des collectifs a été interrompu et souligne l'importance de poursuivre cette construction. Michel, quant à lui, estime utile de réduire les écarts entre ce que nous souhaiterions effectuer et ce qui relève du possible. Il indique que cette matinale a été préparée par un collectif composé de François, Jean-Yves, David, Mohamed, Thierry, Laurent, Pablo et lui même. Laurent à son tour présente les enjeux et le déroulé de la matinale afin de poursuivre la clarification du rôle des collectifs et de leur interdépendance avec le bureau, le comité directeur et l'AG.



En 2017, l'Assemblée Générale avait officialisé la mise en place de collectifs dans le fonctionnement du Comité. Elle visait à élargir le nombre de militant.e.s impliqué.e.s dans la réflexion et la mise en œuvre de la politique du Comité et à responsabiliser les membres du comité directeur.

Depuis leur mise en place, certains collectifs ont fonctionné régulièrement, d'autres avec difficulté, d'autres encore n'ont jamais vu le jour ou ont été regroupés.

Le contexte de la pandémie a installé de la distance et affaiblit les liens entre militant.e.s et aggravé une perte de sens ou de motivation. Il nous semble important de réactiver la réflexion sur le rôle et le fonctionnement des collectifs et leur interaction avec nos structures (comité directeur et bureau).

À partir de la relecture des documents joints, nous proposons de constituer 3 groupes en fonction du nombre de participants, à partir de 3 entrées possibles :

Groupe 1 :

Thématique : le cas de collectifs qui se réunissent régulièrement et dont l'objet est assez clairement identifié (celui des finances et de la communication, notamment) : « *Comment améliorer leur fonctionnement pour progresser dans les prises de décisions ?* ». Lorsqu'un collectif élabore un projet qui engage des dépenses, quelles procédures mettre en place ?

- faut-il adopter un budget à chaque collectif pour leurs activités propres (sur la base de budgets prévisionnels) ?
- dans le cas où des décisions à prendre (formulées par le collectif) sont plus transversales et ont des implications financières plus larges, ou encore la signature avec des partenariats ayant des entités extérieures par exemple, quelles procédures mettre en place ?
- lorsqu'un besoin nouveau, une opportunité ou une demande particulière nécessite de prendre une décision rapide, comment procéder ?

Groupe 2 :

Thématique : le cas des collectifs qui ont plus de mal à fonctionner et à se réunir : « *Quels problèmes rencontrent-ils et comment les résoudre ?* »

- s'agit-il d'un problème de définition de leur rôle, de leurs objectifs ? Le champ d'action est-il trop large ? Trop flou ? Faut-il reformuler les missions de ces collectifs ?
- s'agit-il d'un problème d'impulsion ? Comment préciser le rôle des doublettes d'animation du collectif (1 salarié + 1 membre du CD) ?

Groupe 3 :

Thématique : « *Comment progresser dans la cohérence du système général de pilotage et de coordination du Comité ?* »



- Les rôles des collectifs en matière de prise de décision doivent-ils évoluer : être force de proposition à organe décisionnaire ? Pour quel type de décision ? Quelles limites ?
- En quoi la mise en place des collectifs, leur rôle d'impulsion et de mise en œuvre offrant une dimension de la politique du Comité, modifie ou pas les rôles et les prérogatives du comité directeur et du bureau ?
- Faut-il modifier le règlement intérieur ou les statuts et dans quel sens ?

Questionnement transversal aux 3 groupes :

Qui peut faire partie des collectifs ? Les membres doivent-ils être tous adhérent.e.s à la FSGT (licence omnisports annuelle ou licence familiale) ? Comment la composition des collectifs doit être validée et par qui doit-elle être adoptée ?

Toutes ces questions sont des points d'entrée pour le travail des groupes et peuvent être élargies à d'autres qui viendront dans la discussion.

DÉROULEMENT DE LA MATINÉE

9h 30 / 10h : Accueil - présentation

rappel chronologique depuis la mise en place des collectifs et présentation des objectifs de la matinée.

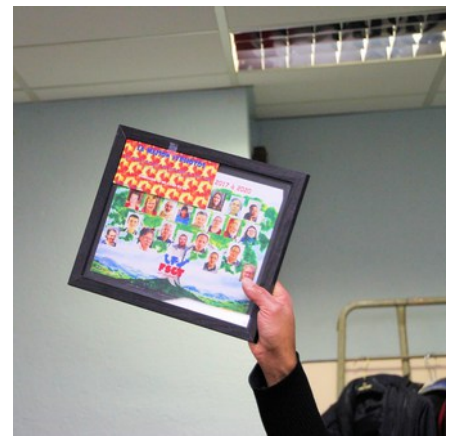
Temps de lecture des documents joints (compte-rendu des autres journées G.Bouju et du CD antérieur et des axes de travail 2017-2020 relatifs à la mise en place des collectifs).

10h -11h 30 : Temps de groupes (1h 30)

11h 30-12h 30 : Retour en plénière - synthèse (1h)

Rappel de la liste des 7 Collectifs existants actuellement et doublettes d'animation :

Finances	Mourad / David
Communication	Michel / Jean-Yves / Pablo
Ressources humaines	Abdenor / Marie-Lyse
Statuts et Règlements	Thierry / Danielle / David
International et Solidarité	Thomas / Laurent
Sport Santé	Mohamed / Pablo
Achats Matériels / suivi baux	Thierry / Marie-Lyse



TRAVAIL DES GROUPES

Composition du groupe 1 : Thierry / Pascal / Jean-Yves / Abdenor / Mourad

Le groupe a traité en premier les questions transversales aux 3 groupes, il en ressort :

Tous les membres des collectifs doivent être licenciés F.S.G.T. mais sans exclure les non licenciés qui peuvent amener leurs compétences pour des problèmes ponctuels. Même si la mise en place en début de mandature passe par le C.D. (recherche de membres dans chaque collectif), ensuite on laisse l'autorité aux collectifs pour s'étoffer, avec une information au C.D.

Comment améliorer le fonctionnement pour progresser dans la prise de décision ?

L'efficacité du Comité de Paris passe par le travail des collectifs. Il a été constaté que la bonne santé des collectifs n'était pas qu'un problème de nombre. Il convient de trouver les motivations pour faire un véritable travail de groupe. Chaque collectif doit établir un calendrier prévisionnel. Il faut que les membres soient reconnus, ceux-ci ont besoin de reconnaissance. Il faut valoriser le travail des militant.e.s.

Plus que l'établissement systématique d'un budget qui alourdirait le travail du collectif, nous préconisons de fixer une règle de dépenses avec un plancher (montant à déterminer). Au-delà de ce plancher, l'avis du collectif de politique financière serait demandé avant décision par le C.D.

Nous pensons également que tout partenariat devrait passer par une décision du bureau. C'est un problème de coordination entre les collectifs et le bureau. Ce dernier pouvant être consulté rapidement en procédure accélérée.

Composition du groupe 2 : Laurent / Michel / François / Lynda / Mohamed / Dorel.

Question de départ : « *Pourquoi certains collectifs fonctionnent et d'autres pas ?* »

1. Tout d'abord, il a été réaffirmé fortement que les collectifs ont été mis en place pour répondre à des besoins liés aux axes de développement du Comité.

2. La discussion nous a conduit à comparer quelques situations. Par exemple, le collectif "publics" qui visait à travailler sur le développement des pratiques en direction de tous les publics (créé en 2017) n'a pas fonctionné. Il ne s'est pas véritablement réuni. Pourquoi ?

Une hypothèse : les missions du collectif étaient trop larges ou floues et difficilement concrétisables pour un collectif de quelques personnes.

Rappel : en 2018, (cf CR journée G. Bouju) une redéfinition a été proposée mettant en place trois collectifs dont les missions semblaient plus précises : 1 collectif Seniors, 1 collectif foot féminin, 1 collectif JEP.

En 2021/2022, on constate, par exemple, que d'une part il existe un collectif « Sport Santé » qui fonctionne et d'autre part un collectif JEP a existé mais a disparu.

Nota : Le collectif Seniors de 2018 a-t-il été mis en route et le collectif Sport Santé d'aujourd'hui en est-il la continuation ? Nous n'avons pas abordé ce point.

Le collectif « Sport Santé » actuel semble être à la fois le fruit d'un processus dû aux besoins de structurer des activités se développant dans certains clubs et aider à la formation de l'encadrement et l'embauche de Pablo avec la mission de développer ce secteur était la volonté du Comité d'avoir une force humaine salariée.

Elle permettait de coordonner les initiatives existantes et d'impulser leur développement. L'engagement de Mohamed et Lynda (membres du CD) dans ce secteur du « Sport Santé » a permis, avec l'arrivée de Pablo, d'impulser une dynamique et de constituer un collectif qui prend en charge cette dimension de la politique du Comité.



Ici, le projet et les missions semblent assez claires et en phase avec les besoins qui s'expriment dans la société aujourd'hui ? Il permet aussi de travailler en coopération avec d'autres structures.

Le secteur JEP au Comité de Paris a une longue histoire à reprendre. L'arrêt de celui-ci a été constaté, notamment suite au départ de Thomas de son poste de salarié, qui n'a pas été renouvelé, en tant que tel. Un travail d'analyse et d'évaluation a été mené en partenariat avec une sociologue.

Cependant, le travail est resté inachevé et a laissé un sentiment d'insatisfaction (la sociologue ayant suggéré de réorienter davantage la politique du Comité vers la petite enfance).

Si le départ de Thomas (certes pour des raisons financières mais aussi du fait de la difficulté à reformuler un projet clairement défini) a été un élément déterminant dans l'arrêt du collectif Il n'est pas suffisant pour tout expliquer. Il faut probablement aussi prendre en compte des évolutions plus profondes dans la société, qui engendrent des transformations dans les comportements de la jeunesse précaire, leurs modes de vie, les problèmes d'insécurité et d'absence de perspectives d'avenir auxquels ils font face comme les inégalités et la pauvreté qui grandissent. Les clubs et leurs militants qui jouent un rôle d'éducation populaire par la pratique des APS font face à des problèmes de formation et d'encadrement pour lesquels ils ne sont plus suffisamment armés. Les liens établis entre jeunes et centres sociaux ou associations de prévention sont plus distendus, plus complexes. Les coopérations entre les clubs FSGT et ces organismes sont peut-être à reconstruire.

Les enseignements à tirer :

a) Ces deux cas confirment (« Sport/santé » et « Jeunesse Éducation Populaire ») à la fois, la nécessité d'une définition claire des missions et attributions du collectif et de mieux définir l'enjeu du dispositif d'impulsion. Sans ces deux éléments, un collectif ne peut fonctionner correctement.

b) Le collectif « Sport Santé » montre qu'il ne faut peut-être pas chercher à mettre en place systématiquement un collectif à partir d'une discussion en AG. Mais considérer que le collectif est un processus qui agrège des personnes à partir du besoin de fédérer des initiatives se développant sur le terrain et d'une activité d'impulsion.

3. Au delà des attributions spécifiques à chaque collectif, il faut aussi mieux définir des règles communes à tous les collectifs, notamment :

- Présenter un projet pour la saison (objectifs et moyens),
- Planifier un calendrier (se réunir plusieurs fois par an),
- Diffuser des comptes-rendus régulièrement,
- Fournir un bilan d'activité chaque année.
- Donner, peut-être, une certaine autonomie financière avec des limites à ne pas dépasser.

Ce type de règles suppose de renforcer la formation des doublettes d'impulsion, de leur proposer des temps de travail collectif à l'initiative du bureau, pour s'entraider, se former à l'activité d'impulsion. Tout en faisant attention à ne pas « trop demander aux bénévoles ».

4. Certains pensent également qu'il vaut mieux avoir un nombre réduit de collectifs (éventuellement regrouper certains d'entre eux) pour garantir une participation suffisante dans chaque collectif.

5. L'affaiblissement de l'engagement dans les instances départementales ne se constate pas seulement dans les collectifs. Nous le constatons aussi au comité directeur comme au bureau. C'est une difficulté permanente à affronter, sans doute renforcée par la situation sanitaire qui perdure.

Une des priorités à venir est de relancer la réflexion sur la formation et la transmission des savoirs :

Que pourrait-on mettre en place de réaliste (faisable) en matière de formation des militants (salariés et bénévoles) en s'appuyant sur les dispositifs fédéraux ?

Composition du groupe 3 : David / Alain / Serge / Danielle / Pablo

« *Comment progresser dans la cohérence du système général de pilotage et de coordination du Comité ?* »

- Les rôles des collectifs en matière de prise de décision doivent-ils évoluer : de force de proposition à organe décisionnaire ? Pour quel type de décision ? Quelles limites ?

- En quoi la mise en place des collectifs, leur rôle d'impulsion et de mise en œuvre d'une dimension de la politique du Comité, modifie ou pas les fonctions et les prérogatives du comité directeur et du bureau ? Faut-il modifier le règlement intérieur ou les statuts et dans quel sens ?

. Sur le questionnement transversal aux 3 groupes :

Qui peut faire partie des collectifs ? Les membres doivent-ils être tous adhérent.e.s à la FSGT (licence omnisports annuelle ou licence familiale) ? Comment et par qui, la composition des collectifs doit-elle être validée ?

Sur le fonctionnement des collectifs avec le bureau et le CD, plusieurs cas de figures sont à prendre en compte :

- Les collectifs permanents : la mission permanente est bien définie (objectifs/attentes - niveau intervention - moyens – délais...). Un travail est possible pour vérifier que pour les collectifs existants cela est bien le cas.

- Missions supplémentaires ou collectifs temporaires : au moment de la création ou de la demande, la mission/projet doit être bien précisés (objectifs/attentes - niveau intervention - moyens - délais ...)

- Auto-saisine d'un collectif sur un sujet : dans ce cas, la mission/projet devra être validé par le bureau ou le CD. La demande de validation devra préciser : objectifs/attentes - niveau intervention - moyens - délais ...

. Qui peut faire partie des collectifs ?

Nous avons fait la différence entre les membres du collectif, qui doivent obligatoirement être adhérents à la FSGT, et des personnes associées qui participent pour leurs expertises, intérêts ou motivations. Les pilotes du collectif sont désignés par le bureau ou le CD. Les membres du collectif et les personnes associées sont cooptés par le collectif. Une information est diffusée aux autres organes du Comité quand un nouveau membre est coopté (membre ou personne associée).

. Compte-rendu et diffusion de l'information



Pour la bonne circulation des informations, il est important de produire des comptes-rendus et de les diffuser. Nous proposons que chaque collectif puisse faire une liste de diffusion à plusieurs niveaux :

Pilotes
Membres du CD
Membres + personnes associées
Réseau large

. Formaliser l'organisation et le fonctionnement :

Nous proposons de formaliser le fonctionnement sous forme de schéma ou de texte simple à l'image de ce qu'a fait le Comité 93 : <https://www.fsgt.org/comites/comite13/comiteorga>



EN GUISE DE CONCLUSION

En résumé, il ressort de ces discussions :

- La transmission des savoirs et la sollicitation sont nécessaires,
- Le besoin de formation des acteurs,
- Le pilotage est indispensable,
- La présence d'un.e salarié.e n'est pas forcément obligatoire dans le pilotage,
- Distinguer le rapport salariés et bénévoles,
- La notion d'autonomie est à réfléchir,
- Le besoin de créer du lien entre nous,
- Aucun collectif ne peut être au dessus d'un autre,
- Mieux communiquer entre collectifs,
- Les collectifs ne doivent pas être décisionnaires mais force de propositions,
- De trouver le bon équilibre des rôles de chacun.e,
- De travailler davantage de manière transversale.

Et maintenant que pouvons-nous retenir ?

Lors de chaque comité directeur, Il sera prévu de faire un point de régulation de chaque collectif. Notons que rien n'est inscrit dans le marbre. A l'écoute de chaque retour de groupe, il semble que beaucoup de points convergent. Cependant, nous devons enclencher avec les collectifs un travail plus précis sur les missions et objectifs, de déterminer un calendrier de réunion et de préciser quels en sont les membres.

Le travail continue....



---0000---

Rappel des différents thèmes abordés lors des journées Ghislaine BOUJU précédentes :

- 10 novembre 2011 : « Apprendre à se connaître et mieux travailler ensemble »
- 17 novembre 2012 : « Les seniors, secteur JEP et enfance »
- 30 novembre 2013 : « A qui sert une assemblée générale »
- 06 décembre 2014 : « De la pratique libre à la vie associative fédérée »
- 21 novembre 2015 : « De la caravane du sport populaire au Festival des innovations »
- 19 Novembre 2016 : « Comment travailler ensemble dans la perspective de la nouvelle mandature »
- 18 novembre 2017 : « Comment s'organiser pour mieux travailler collectivement »
- 30 juin 2018 : « Réflexion sur le secteur Jeunesse Éducation Populaire »
- 23 novembre 2019 : « La semaine sportive du comité et des clubs du 11 au 17 mai 2020 »
- 12 décembre 2020 : « La crise actuelle et ses conséquences sur les activités sportives et associatives de demain »

COMITE DE PARIS FSGT

35, avenue de Flandre 75019 PARIS - Téléphone : 01 40 35 18 49

Courriel : accueil@fsgt75.org - Site : www.fsgt75.org